



Bientôt pensionné ?

La CNE vous accompagne

Votre carrière professionnelle touche à sa fin ? Tout d'abord, nous tenons à vous remercier, en tant qu'affilié, pour la confiance que vous nous avez accordée jusqu'ici. Vous devez probablement vous poser des questions sur vos droits et vos obligations, les démarches à effectuer, les conseils à suivre pour profiter de votre retraite bien méritée. Comptez sur nous : l'équipe CNE reste à vos côtés.

A QUEL AGE POUVEZ-VOUS PRENDRE VOTRE PENSION ?

En Belgique, l'âge légal de la pension est fixé à 65 ans*. Il sera relevé à 66 ans pour les pensions qui prennent cours au plus tôt le 1er février 2025 et au plus tard le 1er janvier 2030. A partir du 1er février 2030, il sera de 67 ans.

Votre pension commence le 1er jour du mois qui suit le mois de votre 65, 66 ou 67ème anniversaire. Dans certaines conditions, il est possible d'arrêter le travail plus tôt, en prenant une « pension anticipée ». Les conditions d'âge et de carrière pour obtenir une pension de retraite anticipées ont été durcies à plusieurs reprises. Renseignez-vous auprès de l'équipe CNE de votre entreprise ou de l'Office national des pensions (www.onp.fgov.be).

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?

Si vous prenez votre pension à l'âge légal, vous n'avez rien à faire : c'est l'Office national des pensions (ONP) qui vous envoie une lettre, reprenant le calcul de votre pension. Vous n'avez plus qu'à vérifier les données de ce calcul. En cas de doute, vous pouvez contacter la Mutualité chrétienne (www.mc.be), qui offre ce service à tous les affiliés CSC.

Si vous prenez votre pension avant ou après l'âge légal, ou que vous résidez à l'étranger, vous devez introduire une demande à la commune, au bureau régional de l'ONP ou en ligne (www.demandepension.be), entre un an et un mois avant votre départ à la retraite. Nous vous conseillons de le faire quelques mois à l'avance, afin d'être payé dès la fin de votre carrière professionnelle.

QUEL SERA LE MONTANT DE VOTRE PENSION ?

L'ONP calcule le montant de votre pension sur base de la durée de votre carrière et de votre rémunération moyenne. En cas de doute, vous pouvez également contacter la Mutualité chrétienne, qui renseigne gratuitement les affiliés de la CSC (même non affiliés à la Mutualité chrétienne).

VOTRE AFFILIATION CONTINUE A VOUS PROTEGER

Une fois pensionné, vous bénéficiez d'une réduction de cotisations pour votre affiliation à la CNE et restez entièrement couvert par nos services (information, conseils personnalisés, défense juridique en cas de conflit avec l'ONP...). Envie de vous investir dans la défense des pensionnés ? Rejoignez la CSC Seniors, notre mouvement des travailleurs (pré)pensionnés (www.lacsc.be) !

Nos coordonnées au verso

* Des régimes spéciaux existent pour certaines catégories de travailleuses et travailleurs.

Besoin de nous contacter ?

Appelez-nous au 067 88 91 00

le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.



Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.



Lu-Ma-Me 13h30 -16h30/Je 9h à 12h

En raison des conditions
sanitaires actuelles,
ces heures d'ouverture peuvent varier.
Prenez contact avec le secrétariat le
plus proche avant de vous déplacer.

Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.



cne.info@acv-csc.be

Secrétariat national

Avenue Robert Schuman 52,
1401 Nivelles (Baulers)
+32 (0)67 88 91 91

Secrétariat d'Arlon

Rue Pietro Ferrero 1,
6700 Arlon
+32 (0)63 24 20 55

Secrétariat de Charleroi

Rue Prunieu 5,
6000 Charleroi
+32 (0)71 23 08 78

Secrétariat de Bruxelles

Rue Pletinckx 19,
1000 Bruxelles
+32 (0)2 557 86 10

Secrétariat de Liège

Boulevard Saucy 10,
4020 Liège
+32 (0)4 340 74 90

Secrétariat de Mons

Rue Claude de Bettignies 10-12,
7000 Mons
+32 (0)65 37 26 13

Secrétariat du Brabant wallon

Rue des Canoniers 14,
1400 Nivelles
+32 (0)67 88 46 90

Secrétariat de Verviers

Pont Léopold 4/6,
4800 Verviers
+32 (0)87 85 99 96

Secrétariat de La Louvière

Place Maugrétout 17,
7100 La Louvière
+32 (0)65 37 28 22

Secrétariat de Namur

Chaussée de Louvain 510,
5004 Bouge
+32 (0)81 25 90 70

Secrétariat d'Eupen

Rue d'Aix-la-Chapelle 89,
4700 Eupen
+32 (0)87 85 99 26

Secrétariat de Tournai

Avenue des Etats-Unis 10/5,
7500 Tournai
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

www.lacsc.be/cne